

Journée de la laïcité: le christianisme, garant de la laïcité ?

Article rédigé par *Quentin Brot*, le 11 décembre 2017

source[Boulevard Voltaire]Qu'on s'en réjouisse ou non, la France s'est construite et unifiée autour de la foi catholique.

Ce 9 décembre, anniversaire de la loi de 1905, est la Journée nationale de la laïcité. Il n'est pas certain que tous les médias l'évoquent, alors que plusieurs centaines de milliers de fans étaient attendus sur les Champs-Élysées pour rendre hommage à Johnny Hallyday.

Cette loi, dans son article 1, définit le principe de la laïcité : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* » Elle organise aussi la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. Quoi de plus raisonnable ?

Le Christ ne disait pas autre chose, si l'on en croit l'Évangile selon saint Matthieu, quand il expliquait aux Pharisiens qu'il faut « [rendre] à César ce qui est à César, et à Dieu, ce qui est à Dieu ». Formule qui, pour les chrétiens, ne signifie pas qu'il faille réserver la part de Dieu à la sphère personnelle. On est parfois étonné que des parlementaires, qui se prétendent croyants, déclarent mettre leur foi dans leur poche dès qu'ils entrent au Sénat ou à l'Assemblée nationale.

La loi n'interdit pas aux religions de tenter d'avoir une influence sur l'organisation de la société. Le gouvernement consulte d'ailleurs les autorités religieuses, comme on l'a vu lors du débat sur le mariage pour tous. Mais, quand la loi est votée, même si on ne l'approuve pas, entre la loi religieuse et la loi de la République, c'est la loi républicaine qui l'emporte. Il ne reste que la possibilité de la faire modifier.

Cette conception de la laïcité devrait faire l'unanimité. Malgré ses imperfections, elle se fonde sur un compromis et permet à la société de vivre dans une relative harmonie. Le problème, c'est que certains ne la reconnaissent pas du tout ou l'instrumentalisent.

Force est de constater que ce ne sont ni les catholiques, ni les protestants, ni les juifs, ni les adeptes de quelque autre religion ou philosophie qui rejettent la notion de laïcité, mais une partie des musulmans. Selon un sondage effectué l'an dernier par l'IFOP, 28 % d'entre eux, notamment parmi les jeunes et les convertis, se déclarent opposés aux valeurs de la République.

De leur côté, les « laïcistes » poussent la logique de la laïcité à l'extrême. Ils s'attaquent à tous les signes religieux dans l'espace public, avec une prédilection pour les signes se référant au christianisme. On le voit avec l'affaire des crèches dans les bâtiments publics ou de la croix surplombant la statue de Jean-Paul II, à Ploërmel.

On se souvient d'une apostrophe de Jean-Paul II, en 1980, au cours d'une messe au Bourget : « *France, fille aînée de l'Église, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ?* » En 1988, devant le Parlement européen, il rappelait aussi les racines chrétiennes de l'Europe, ajoutant que, si on les marginalisait, « *c'est non seulement tout l'héritage du passé européen qui serait nié, mais c'est encore un avenir digne de l'homme européen – je dis de tout homme européen, croyant ou incroyant – qui serait compromis* ».

Il est peu probable que ces propos soient cités en cette Journée de la laïcité. Et pourtant, l'Europe a des racines chrétiennes : un tiers des États qui la composent invoquent expressément Dieu dans leur Constitution. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, incorporée à la Constitution de 1958, a même proclamé ces droits « *en présence et sous les auspices de l'Être suprême* ».

Qu'on s'en réjouisse ou non, la France s'est construite et unifiée autour de la foi catholique. En s'attaquant en permanence à ses symboles, c'est un peu de la France qu'on détruit, laissant la place à des idéologies beaucoup moins tolérantes. Le christianisme est le meilleur garant de la laïcité.